

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 20 juin 2022** à compter de **20 h 05**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Maître Patrice de Repentigny, greffier
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022
- 1.5 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires d'une élue – Dépôt
- 1.6 Directeur général par intérim - Nomination

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Engagement d'employés salariés étudiants - Délégation au directeur général par intérim - Dépôt de document
- 2.2 Offre d'emploi numéro OE-14-2022 - Poste de journalier classe B - Autorisation d'engagement
- 2.3 Offre d'emploi numéro OE-15-2022 - Poste de commis-réceptionniste-archiviste - Autorisation d'engagement
- 2.4 Lettre d'entente 13 - Conversion du poste de Journalier classe A - Commis aux achats cols bleus pour commis aux achats cols blancs
- 2.5 Madame Stéphanie Yelle - Directrice du Service des finances et trésorière – Démission

3. SERVICE DE L'URBANISME

- 3.1 Adoption - Règlement numéro V654-2022-21 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de mai 2022 - Dépôt
- 4.2 Affectation de surplus pour divers projets en immobilisations tel que prévu au programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024
- 4.3 La Maison des jeunes St-Rémi Inc. - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes (104, rue de la Gare)
- 4.4 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 - Programmation numéro 3 - Approbation
- 4.5 Frais de déplacement - Modification de l'indemnité au kilométrage
- 4.6 Appel d'offres numéro AO-14-2020 - Les pavages CÉKA Inc. - Libération de retenue
- 4.7 Appel d'offres numéro AO-13-2019 - MBBA S.E.N.C.R.L. - Mandat d'audit externe - Option de prolongation de contrat
- 4.8 Adoption - Règlement numéro V700-2022-04 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux

5. SERVICE DU GREFFE

- 5.1 Ententes de services de gré à gré avec la ministre de la Culture et des Communications - Restauration du corpus et de la croix du calvaire du Cordon
- 5.2 Entente intermunicipale relative au déploiement de réponses multicaserne pour les casernes de la ville de Saint-Rémi et de la municipalité de Saint-Michel
- 5.3 Entente intermunicipale relative à la mise en place d'une direction unique des Services de sécurité incendie de la ville de Saint-Rémi et des municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Patrice-de-Sherrington
- 5.4 Entente intérimaire pour la couverture des réponses aux interventions pendant les périodes d'absence du personnel-cadre du Service de sécurité incendie de la ville de Saint-Rémi avec la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries
- 5.5 Entente de services professionnels entre la Ville de Saint-Rémi et David Johnstone, Consultant

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE
- 12. CORRESPONDANCE
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

22-06-0159

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

22-06-0160

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2022

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0161

1.5 DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UNE ÉLUE – DÉPÔT

Conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse dépose devant le conseil municipal une déclaration de mise à jour écrite de ses intérêts pécuniaires.

22-06-0162

1.6 DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM - NOMINATION

ATTENDU l'octroi, par le conseil municipal, d'un congé sans solde jusqu'au 31 juillet 2023 inclusivement à la directrice générale, madame Nancy Corriveau;

ATTENDU l'embauche de monsieur Daniel Prince à titre de directeur général par intérim à temps partiel, et ce, jusqu'au comblement du poste de directeur général par intérim à temps complet;

ATTENDU la réception, par le Conseil, de curriculum vitae de candidats au poste de directeur général par intérim à temps complet, notamment celui de monsieur Dale Stewart;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un directeur général par intérim à temps complet afin d'assurer une saine gestion de la Ville;

ATTENDU que le directeur général par intérim à temps complet devra accomplir adéquatement toutes les fonctions et responsabilités qui lui sont attribuées par les lois et les règlements du Québec de même que celles établies par le règlement de régie interne de la Ville;

ATTENDU que le directeur général par intérim à temps complet devra se conformer aux directives qui lui sont données et rendre compte de ses actes et accomplissements suivant la loi et aussi souvent que le Conseil de la Ville l'exigera;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

de remercier monsieur Daniel Prince pour les services qu'il a rendus à la Ville de Saint-Rémi à titre de directeur général par intérim à temps partiel, et ce, du 16 mai au 7 juin 2022;

d'autoriser la nomination de monsieur Dale Stewart à titre de directeur général par intérim à temps complet, à compter du 21 juin 2022;

que le directeur général par intérim à temps complet aura tous les pouvoirs dévolus au directeur général prévus aux règlements concernant la délégation de pouvoir du conseil municipal à certains fonctionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

22-06-0163

2.1 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS SALARIÉS ÉTUDIANTS - DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM - DÉPÔT DE DOCUMENT

L'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaires, auxiliaires et étudiants au directeur général.

Le directeur général par intérim, monsieur Daniel Prince, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement d'employés salariés étudiants daté du 6 juin 2022, couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2022.

22-06-0164

2.2 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-14-2022 - POSTE DE JOURNALIER CLASSE B - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU l'offre d'emploi numéro OE-14-2022 pour le poste de journalier classe B au Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de madame Karine Richard, directrice des ressources humaines et adjointe de la direction générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de monsieur Mario Beaudin au poste de journalier classe B au Service des travaux publics, à l'échelon 1 du salaire prévu à l'échelle salariale pour ledit poste, et ce, à compter du 21 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0165

2.3 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-15-2022 - POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE-ARCHIVISTE - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU l'offre d'emploi numéro OE-15-2022 pour le poste de commis-réceptionniste-archiviste au Service des communications et activités de promotion;

ATTENDU la recommandation de madame Karine Richard, directrice des ressources humaines et adjointe de la direction générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de madame Karine Gohier au poste de commis-réceptionniste-archiviste au Service des communications et activités de promotion, à l'échelon 1 du salaire prévu à l'échelle salariale pour ledit poste, et ce, à compter du 1er septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0166

**2.4 LETTRE D'ENTENTE 13 - CONVERSION DU POSTE DE JOURNALIER CLASSE A -
COMMIS AUX ACHATS COLS BLEUS POUR COMMIS AUX ACHATS COLS BLANCS**

ATTENDU l'analyse des fonctions du poste journalier classe A, commis aux achats mis en place depuis l'automne 2019 pour la centralisation des achats afin d'assurer la supervision des marchandises et de garantir l'exécution de la Politique des achats;

ATTENDU le désir de la Ville de mettre en place une gestion plus exhaustive de l'inventaire de l'équipement, des matériaux et des marchandises au Service des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de convertir le poste de journalier classe A - commis aux achats cols bleus pour le poste de commis aux achats cols blancs;

ATTENDU la recommandation de madame Karine Richard, directrice des ressources humaines et adjointe de la direction générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 13 avec le Syndicat des salariés de la Ville de Saint-Rémi afin de convertir le poste de Journalier classe A - commis aux achats cols bleus pour le poste de commis aux achats cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0167

**2.5 MADAME STÉPHANIE YELLE - DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET
TRÉSORIÈRE - DÉMISSION**

Les membres du conseil municipal prennent acte de la démission de madame Stéphanie Yelle, de son poste de directrice du Service des finances et trésorière, et la remercie pour les services qu'elle a rendus à la Ville de Saint-Rémi.

3 SERVICE DE L'URBANISME

22-06-0168

3.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2022-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement numéro V654-2022-21 lors de la séance ordinaire du 19 avril 2022;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 16 mai 2022;

ATTENDU les explications de monsieur Marc-Antoine Fournier, inspecteur en bâtiments concernant le règlement numéro V654-2022-21, lors de ladite assemblée publique de consultation;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro V654-2022-21, lors de la séance du conseil tenue le 16 mai 2022;

ATTENDU qu'un avis a été publié le 8 juin 2022 concernant la possibilité de déposer une demande d'approbation référendaire entre le 8 et le 17 juin 2022;

ATTENDU qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été signée par les personnes intéressées;

ATTENDU qu'en conséquence de ce qui précède, le second projet de règlement portant le numéro V654-2022-21 est réputé avoir été approuvé par les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V654-2022-21 relatif aux bâtiments accessoires, marges avant et stationnement, intitulé : Règlement amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

22-06-0169

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE MAI 2022 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de mai 2022 des comptes à payer au montant de 701 508,44 \$ et des chèques à ratifier au montant de 892 860,91 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière

22-06-0170

4.2 AFFECTATION DE SURPLUS POUR DIVERS PROJETS EN IMMOBILISATIONS TEL QUE PRÉVU AU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

ATTENDU que le conseil municipal a adopté en décembre 2021 un programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU que les sommes nécessaires doivent être affectées pour la réalisation de divers projets;

ATTENDU la résolution numéro 21-12-0319 concernant un transfert du surplus non affecté vers le surplus affecté à divers projets;

ATTENDU qu'il y a des sommes provenant du surplus affecté à divers projets qui doivent être retournées vers le surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'affectation du surplus non affecté pour le financement du projet suivant :

N° de projet	Année du projet	Description	Surplus utilisé	Montant
22-10	2022	Supports à appareils respiratoires	Surplus non affecté	9 181,17 \$
		Affectation du surplus		9 181,17 \$

d'autoriser de retourner dans le surplus non affecté un montant de 1 592 388 \$ tel que mentionné au tableau suivant :

Année du projet	Description	Provenance	Retour vers	Montant
2022	Réfection de chaussées et bordures (2022 : Faubourg, du Moulin et Lemieux)	Surplus affecté à divers projet	Surplus non affecté	1 592 388,00 \$
Total à retourner vers le surplus non affecté				1 592 388,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0171

4.3 LA MAISON DES JEUNES ST-RÉMI INC. - DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES (104, RUE DE LA GARE)

ATTENDU la demande de la Commission municipale du Québec faite à la Ville afin que cette dernière lui transmette son opinion relativement à la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 104, rue de la Gare, et ce, dans le but que le juge administratif rende une seule décision concernant le 100 et le 104, rue de la Gare;

ATTENDU que cet organisme fait partie des catégories admissibles pour en faire la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

de donner un avis favorable à l'organisme La Maison des Jeunes St-Rémi Inc. relativement à la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes à la Commission municipale du Québec pour l'immeuble situé au 104, rue de la Gare, Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0172

4.4 PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 - PROGRAMMATION NUMÉRO 3 - APPROBATION

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que l'adoption de la résolution numéro 20-08-0613 en date du 17 août 2020 approuvant la première programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 21-09-0246 en date du 20 septembre 2021 approuvant la deuxième programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0173

4.5 FRAIS DE DÉPLACEMENT - MODIFICATION DE L'INDEMNITÉ AU KILOMÉTRAGE

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 17-12-0490 autorisant le passage de l'indemnité de kilométrage de 0,36 \$/km à 0,40 \$/km pour le personnel-cadre;

ATTENDU que l'indemnité de kilométrage pour les employés n'a pas été ajustée depuis l'adoption de ladite résolution et que les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il y a lieu de l'ajuster;

ATTENDU qu'il existe un recueil des politiques de gestion (Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents), provenant du Conseil du trésor, établissant des indemnités de kilométrage;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que l'indemnité de kilométrage applicable à tous les employés municipaux incluant la direction générale et les élus municipaux, soit celle mise à jour périodiquement provenant du recueil des politiques de gestion (Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents) du Conseil du Trésor, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2022. À cette date le taux se situait à 0,545 \$/km jusqu'à 8 000 km et de 0,485 \$/km pour plus de 8 000 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0174

4.6 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-14-2020 - LES PAVAGES CÉKA INC. - LIBÉRATION DE RETENUE

ATTENDU qu'un contrat pour le resurfaçage de la piste cyclable 221 a été adjugé à l'entreprise Les pavages Céka Inc. au montant de 255 283,86 \$, taxes en sus, à la suite de l'appel d'offres numéro AO-14-2020 (résolution numéro 20-09-0627);

ATTENDU la résolution numéro 21-03-0067 qui autorisait le paiement de la retenue à la suite de l'acceptation provisoire;

ATTENDU la facture numéro 13381 datée du 29 octobre 2021, soit le montant de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) à la suite de l'acceptation définitive des travaux;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Therrien, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager ont déjà été affectés au projet numéro 20-16, le tout aux termes de la résolution numéro 20-09-0627;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser le paiement de la retenue finale au montant de 11 173,67 \$, taxes en sus, à l'entreprise Les Pavages Céka Inc. pour le resurfaçage de la piste cyclable 221, représentant la retenue contractuelle de cinq pour cent (5%) suite à l'acceptation définitive des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0175

4.7 APPEL D'OFFRES NUMÉRO A0-13-2019 - MBBA S.E.N.C.R.L. - MANDAT D'AUDIT EXTERNE - OPTION DE PROLONGATION DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville, par sa résolution numéro 19-10-0278, octroyait le contrat pour des services professionnels pour le mandat d'audit externe - années financières 2019, 2020 et 2021 avec option de prolongation pour 2022 et 2023, à la firme MBBA S.E.N.C.R.L., pour un montant de 50 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU qu'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'une (1) année chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement, et ce, avec les mêmes termes et conditions prévus dans le contrat;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi désire se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, aux mêmes conditions prévues audit contrat, pour l'année financière 2022;

ATTENDU la recommandation de Julie Therrien-Meunier, responsable à l'approvisionnement et assistante-trésorière et de Stéphanie Yelle, directrice du service des finances et trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité; de crédits délivré par la directrice du service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

d'autoriser que la Ville se prévale de la première année d'option pour l'année financière 2022 concernant des services professionnels pour le mandat d'audit externe auprès de la firme MBBA S.E.N.C.R.L., pour un montant total de 10 500 \$, taxes en sus, comme prévu aux documents de soumission, ce qui porte la valeur du contrat à 39 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0176

4.8 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2022-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 16 mai 2022 en référence au règlement numéro V700-2022-04 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V700-2022-04, intitulé : Règlement amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

22-06-0177

5.1 ENTENTES DE SERVICES DE GRÉ À GRÉ AVEC LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - RESTAURATION DU CORPUS ET DE LA CROIX DU CALVAIRE DU CORDON

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi possède un monument religieux situé sur le rang Sainte-Thérèse, réalisé en 1838 et représentant la crucifixion du Christ, nommé le calvaire du Cordon;

ATTENDU l'acte de vandalisme perpétré contre cet immeuble patrimonial en date du 13 septembre 2019;

ATTENDU qu'à la suite de l'acte de vandalisme, une restauration de l'édicule du Calvaire a été effectuée par l'entreprise JL Priest Inc.;

ATTENDU que la restauration du corpus et de la croix sera entreprise au cours de la seconde moitié de l'année 2022 par l'institution nationale relevant du ministère de la Culture et des Communications nommée : le Centre de conservation du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir, avec le ministre de la Culture et des Communications, d'une entente de services de gré à gré afin de convenir des modalités de restauration du corpus et de la croix;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité; de crédits délivré par la directrice du service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de services de gré à gré avec le ministre de la Culture et des Communications relative à la restauration du corpus et de la croix, jointe aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0178

5.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT DE RÉPONSES MULTICASERNE POUR LES CASERNES DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

ATTENDU que la ville de Saint-Rémi et la municipalité de Saint-Michel sont liées par une entente intermunicipale relative au déploiement de réponses multicaserne depuis décembre 2014;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la ville de Saint-Rémi et la municipalité de Saint-Michel de conclure une entente intermunicipale révisée relative au déploiement de réponses multicaserne en ajoutant la portion des équipements;

ATTENDU que l'entente permettra à chaque municipalité participante de recevoir secours pour le combat des incendies et d'assurer, à coûts réduits, la mise en œuvre du déploiement en mode de réponse multicaserne pour les appels qui, en vertu du Schéma de couverture de risques en vigueur pour chacune des municipalités participantes, exige l'atteinte de la force de frappe;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Michel Drouin, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale révisé relative au déploiement de réponses multicaserne pour les casernes de la ville de Saint-Rémi et de la municipalité de Saint-Michel dans le cadre du Schéma de couvertures de risques en matière de sécurité incendie, jointe aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0179

5.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE DIRECTION UNIQUE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI ET DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-MICHEL, SAINTE-CLOTILDE ET SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

ATTENDU que la ville de Saint-Rémi et les municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Patrice de Sherrington se donnent un projet de vision sur l'organisation de leur Service de sécurité incendie (SSI);

ATTENDU que la phase 1 du projet est de mettre en place une direction unique pour la gestion de leur SSI;

ATTENDU que la phase 2 du projet est le regroupement des SSI dans une même entité au plus tard le 1er janvier 2025, si toutes les conditions de réalisation y sont favorables;

ATTENDU que les municipalités désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du Code municipal pour réaliser la phase 1 et conclure une entente pour la mise en place d'une direction unique pour la gestion de leur SSI;

ATTENDU le programme d'aide financière Fonds région et ruralité Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, ce qui suit :

- une entente intermunicipale ayant pour objet la mise en place d'une direction unique des SSI de la ville de Saint-Rémi et des municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Patrice de Sherrington, jointe aux présentes à l'annexe A;
- la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière Fonds région et ruralité Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, conformément aux prévisions budgétaires, jointe aux présentes à l'annexe B;

que le Conseil s'engage à assumer tout excédent de dépenses et payer sa quote-part de l'excédent de coût selon la formule basée sur la richesse foncière uniformisée (RFU) en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0180

5.4 ENTENTE INTÉRIMAIRE POUR LA COUVERTURE DES RÉPONSES AUX INTERVENTIONS PENDANT LES PÉRIODES D'ABSENCE DU PERSONNEL-CADRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI AVEC LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi et la Régie sont déjà liées par deux ententes, une de multicaserne et une pour l'entraide lors de sinistres majeurs;

ATTENDU que le directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Saint-Rémi occupe son poste à temps partiel et qu'il quittera ses fonctions au plus tard le 1^{er} août 2022;

ATTENDU que la ville de Saint-Rémi avec la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries désirent conclure une entente afin que cette dernière assure la disponibilité d'un officier-cadre pour assumer la réponse aux appels d'urgence sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, et ce, pendant les périodes d'absence du personnel-cadre du Service de sécurité incendie de la ville de Saint-Rémi;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Michel Drouin, directeur du Service de sécurité incendie;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité; de crédits délivré par la directrice du service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intérimaire pour la couverture des réponses aux interventions pendant les périodes d'absence du personnel-cadre du Service de sécurité incendie de la ville de Saint-Rémi avec la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, jointe aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-06-0181

5.5 ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS ENTRE LA VILLE DE SAINT-RÉMI ET DAVID JOHNSTONE, CONSULTANT

ATTENDU le congé sans solde accordé à la directrice générale, madame Nancy Corriveau;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de trouver le meilleur candidat pour le poste de directeur général par intérim à temps complet;

ATTENDU que monsieur David Johnstone, spécialisé dans la recherche et dans le processus d'embauche de ce type de cadre, fournira à la Ville le candidat monsieur Dale Stewart afin d'aider la mairesse et le Conseil pour une période temporaire, et ce, à titre de directeur général par intérim;

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir, avec monsieur David Johnstone, d'une entente de services professionnels relativement aux conditions de monsieur Stewart à titre de directeur général par intérim;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité; de crédits délivré par la directrice du service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de services professionnels avec David Johnstone, Consultant relativement aux conditions de monsieur Stewart à titre de directeur général par intérim, jointe aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

22-06-0182

12 CORRESPONDANCE

- Lettre en date du 6 juin 2022 de madame Danielle McCann, députée de Sanguinet, concernant la remise, par madame la députée, de drapeaux du Québec à la ville de Saint-Rémi;
- Lettre en date du 9 juin 2022 de madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, informant la Ville de l'aide financière de 42 300 \$ qui lui est accordée pour couvrir une partie des frais liés à l'acquisition de documents par la bibliothèque municipale, dans le cadre du programme *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens que dans le cadre des activités entourant les festivités de la Fête nationale, il y aura :

le 23 juin:

- de la danse en ligne au centre communautaire;
- la présentation de spectacles, entre 18 h 30 et 20 h 30;
- la présentation d'un feu d'artifice qui débutera à 22 h;

le 24 juin:

- des activités pour la famille au parc aux quatre vents, entre 10 h et 16 h.

Elle mentionne le retour des cours gratuits en plein air dès le 27 juin.

Madame Gagnon-Breton informe les citoyens que le 28 juin marquera le retour de la tente de lecture où, de parc en parc, des employés de la bibliothèque feront la lecture aux personnes présentes lors de l'activité.

De plus, Madame la mairesse souligne le retour des soirées musicales sous les étoiles qui auront lieu sur le parvis de l'église au cours de l'été, soit les jeudis à 20 h 30 du 7 juillet au 25 août.

En terminant, elle souligne que l'information relative aux activités susmentionnées se retrouve sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

22-06-0183

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M^e Patrice de Repentigny, notaire
Greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 20 JUIN 2022
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 21 juin 2022.

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 21 juin 2022.

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière**